



DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DU 16 JUIN 2015

Depuis des années les conditions de travail des agents des Finances se dégradent, les suppressions d'emplois, les réformes diverses de nos structures et de nos réseaux ne font qu'amplifier la souffrance au travail.

Défendre les conditions de vie au travail de nos collègues est aussi le but de cette instance.

Vous ne pouvez ignorer notre volonté d'ancrer localement une démarche d'approche globale et pluridisciplinaire d'amélioration de leurs conditions de travail.

Le rôle du CHSCT est de prévenir l'ensemble des risques, le plus en amont possible. Nous exigeons un dialogue constructif avec les représentants de l'administration.

Nous affirmons que les suppressions d'emplois répétées depuis douze ans constituent un « risque grave » au sens juridique du terme. L'augmentation de la charge de travail consécutive aux réductions d'effectifs, au resserrement du réseau, aux modifications profondes de l'organisation du travail qui en découlent, dégrade considérablement les conditions de santé, de sécurité et de vie au travail des agents. Notre dialogue avec les collègues, les situations de stress signalées par les médecins de prévention et les analyses croisées du TBVS (tableau de bord de veille sociale), du DUERP, des fiches de signalement entre autres, sont autant d'indicateurs qui nous interpellent et qui doivent vous interpeller. De nombreux collègues nous décrivent la détérioration de la qualité de la relation humaine entre agents ou avec la hiérarchie. Les risques psycho-sociaux et la souffrance au travail découlent de plusieurs facteurs : le contenu du travail, les relations de travail et l'organisation. Vous ne pouvez feindre d'ignorer cela et continuer à massacrer le réseau et les agents qui y travaillent.

Dans un contexte de sous-effectifs pregnants, de concentration des services, avec l'amorce d'une réforme territoriale qui va encore venir bouleverser la vie de nombreux agents ainsi que des contribuables, l'étude du DUERP et du PAP ne fait que confirmer la souffrance qui s'ancre au coeur même de toutes nos missions.

Sur l'ordre du jour :

- Le DUERP et PAP de la DRFIP

Solidaires Finances ne peut que constater l'absence de réalisation concrète du PAP 2014, les documents produits ne nous permettent pas de voir ce qui a effectivement été réalisé.

Nous dénonçons également la révision à la marge du DUERP : bien peu d'agents du Nord ont été sollicités sur l'émergence de nouveaux risques, des sites qui ont pourtant subi des déménagements en interne et en externe n'y figurent pas.

- Sur le PAP 2015, les risques classés A.

Sur les risques liés à l'amiante, les mesures de prévention ne peuvent exclure l'information de tous les agents des postes concernés sur la présence d'amiante et sa localisation précise. En l'absence de travaux de retrait total ou d'encapsulage, une signalétique précisant la présence d'amiante est indispensable.

- Sur les risques routiers.

Ces risques peuvent être, à priori, facilement supprimés ou atténués par l'entretien des espaces verts, la pose de signalétique appropriée ou de miroirs afin d'élargir le champ de vision. Ces mesures de prévention ne doivent pas simplement rester sur le papier, le PAP ne doit pas être un recueil de bonnes intentions.

- Sur les autres risques et les RPS en particuliers.

Solidaires Finances ne peut se contenter de mesures de prévention telles que "Ajout du nombre de réunions métier au TBVS", "restitution au CHSCT du nombre de simplifications mises en place" ne garantissant en rien le réel impact sur les risques exposés par les agents. Il en va de même sur la problématique du travail sur écran. La diffusion annuelle du "Guide de travail sur écran" ne remplacera jamais la fourniture de matériel informatique approprié.

Aussi, nous demandons d'ores et déjà que nous soient présentées lors du bilan de ce PAP, les réalisations détaillées effectives et si aucune action n'a été entreprise, les raisons de ces abandons.

Concernant les adaptations du réseau de la DRFIP Nord pour le premier janvier 2016 portant sur les regroupements de services.

Selon l'affirmation de la Direction, il est plus facile pour une grosse structure d'absorber les suppressions d'emplois.

Nous avons pu constater son application immédiate dans la suppression de postes de cadre A et A+. La mise à jour du TAGERFIP de 2016 laissera apparaître sans nul doute de nouvelles suppressions d'emplois.

Les fermetures de sites vont forcément reporter le flux d'usagers vers d'autres services dont les effectifs des accueils ne sont pas renforcés.

Par ailleurs nous n'avons aucune information sur la façon dont les agents seront intégrés sur leurs nouveaux sites.

Solidaires Finances remarque qu'il a fallu la démarche stratégique pour que la Direction admette l'existence de la souffrance au travail dans les documents du CHSCT, notamment la trop grande charge de travail et les tensions liées aux difficultés de poser les congés.

Nous déplorons le choix délibéré de la Direction d'accroître potentiellement le risque d'accident de trajet. Lors de l'établissement du DUERP en début d'année 2014, l'ensemble des risques de trajet entre le domicile et le travail a été déclassé faute de maîtrise du risque par la Direction. Pourtant celle-ci est capable de maîtriser la distance. Le maintien et le renforcement du maillage territorial est à l'évidence la meilleure des mesures de prévention.